

Bulletin provincial



N°3

2008

22 JANVIER

SOMMAIRE

—

Page

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des Questions et Réponses :

- Question de M. Emile MARCOUX, Conseiller provincial concernant la Mission à NABEUL (TUNISIE) – Composition de la délégation hennuyère – Objectifs et programme de cette mission. 36

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Services communaux d'incendie :

- VILLE D'ANTOING : Désignation d'un officier médecin volontaire. 38
- VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT : Promotion d'un officier pompier volontaire. 38

Greffe provincial - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

*245 - Question de M. **Emile MARCOUX**, Conseiller provincial -*

Concerne : Mission provinciale à NABEUL (TUNISIE) - Composition de la délégation hennuyère - Objectifs et programme de cette mission -

Réponse(s) du Collège provincial :

Cette mission s'est tenue, à l'invitation conjointe de l'Ambassadeur de Belgique en Tunisie Son Excellence Mohamed Fayçal LAKHOUA et du Gouverneur de la Province de Nabeul Mohamed Lamine El ABED, du 15 au 19 décembre dernier.

La délégation officielle provinciale était composée de Monsieur le Gouverneur Claude DURIEUX, de Madame la Députée provinciale Annie TAULET et de Messieurs les Députés provinciaux Serge HUSTACHE et Gérald MOORTGAT. Madame Corinne DUBOIS assurait l'encadrement en sa qualité de coordinatrice des Relations internationales de la Province.

1. RETROACTES

La Province de Hainaut et celle du Cap Bon sont unies depuis 1985 par une charte de jumelage.

Cette Charte a donné lieu à bon nombre d'échanges, essentiellement dans les matières de la culture, de l'artisanat et de l'éducation.

Le dernier contact officiel entre les autorités datait de 2003. Il avait essentiellement permis l'organisation d'une formation de professeurs de français tunisiens à la didactique du français 2^{ème} langue et à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement.

Ce projet fut le fruit d'une collaboration entre la Province de Hainaut, l'Université de Mons-Hainaut et l'Association tunisienne pour la pédagogie du français.

Après une première démarche qui n'avait pas pu aboutir au début d'année, la nouvelle invitation officielle adressée par le Gouverneur de Nabeul à son homologue hainuyer en septembre 2007 visait à renforcer les liens unissant les deux Provinces et à réexaminer le protocole d'échanges.

2. LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Le programme du déplacement de la délégation hainuyère à Nabeul comprenait :

- un accueil de la délégation au siège du Gouvernorat de Nabeul ;
- une présentation respective des deux régions ;
- une séance de travail comprenant des échanges thématiques (culture, enseignement, tourisme, agriculture, industrie, santé, jeunesse et sport, environnement) ainsi qu'une assemblée plénière;
- différentes rencontres avec :
 - Le Maire de Nabeul
 - Le Président de l'Union tunisienne de l'Industrie et du Commerce (UTICA)
 - Le Président de la Fédération régionale de l'hôtellerie
 - Le Président de la Fédération régionale des Agences de voyages.

Lors de ce séjour, les autorités conjointes de Nabeul et du Hainaut ont signé un protocole d'échanges et de réciprocité réactualisé affirmant ainsi leur volonté de « poursuivre les échanges et de consolider les relations qui unissent les deux régions ».

La délégation hainuyère a souhaité, en outre, mettre l'accent sur l'encouragement d'une participation démocratique.

Une série de pistes de partenariats possibles a été énoncée comme vous le lirez en annexe. Il a été précisé que ce protocole « constitue le socle de base à partir duquel des protocoles sectoriels peuvent être conclus ».

La constitution d'un comité de pilotage a été décidée à cet effet. Il travaillera dans un premier temps par échange de courriels.

A Insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35. du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes -

Le 15 janvier 2008,

Le Greffier provincial,

(S) M. Patrick MELIS

INC/2007/0151

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Désignation d'un officier médecin volontaire

VILLE D'ANTOING

—

Par décision du 25 octobre 2007, j'ai approuvé la délibération du 20 septembre 2007, par laquelle le Conseil communal d'ANTOING décide de désigner M. S. B. en qualité de sous-lieutenant médecin au sein du Corps des sapeurs-pompiers volontaires de la Ville.

MONS, le 21 novembre 2007

Le Gouverneur,
(s) Claude DURIEUX

INC/2007/0174

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier pompier volontaire

VILLE DE LEUZE-EN-HAINAUT

—

Par décision du 4 décembre 2007, j'ai approuvé la délibération du 2 octobre 2007, par laquelle le Conseil communal de LEUZE-EN-HAINAUT décide de promouvoir, à dater du 1^{er} juillet 2007, M. E. S., sous-lieutenant, en qualité de lieutenant volontaire au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 11 décembre 2007

Le Gouverneur,
(s) Claude DURIEUX